



REGLEMENT INTERIEUR Saison 2019/2020

Association

- Allegretto est une association loi 1901, conventionnée par le Conseil Général. Il est nécessaire d'être adhérent de l'Association pour pouvoir s'inscrire dans des cours de musique.
- Les adhérents sont réunis annuellement lors d'une Assemblée Générale, qui aura lieu le **mercredi 13 novembre 2019**.

Fonctionnement des cours

- La date de début des cours est fixée pour cette année au **lundi 16 septembre 2019**, le cycle suit ensuite le calendrier scolaire jusqu'à fin juin.
- Chaque élève inscrit en cours d'instrument bénéficiera de **32 cours** en 2019/2020.
- Dans la mesure du possible, les absences des professeurs sont signalées auparavant.
- En cas d'absence d'un professeur, le cours est, soit assuré par un remplaçant, soit rattrapé par le professeur.
- L'élève s'engage à suivre très assidûment et régulièrement les cours d'instrument et de formation musicale auxquels il est inscrit.
- Le cours d'instrument est collectif : l'élève est tenu d'assister à l'heure entière de cours, dans un but pédagogique.
- Les absences doivent être signalées préalablement au professeur ou au Directeur.
- Les élèves sont tenus de respecter les horaires.
- Les parents des élèves ne sont pas admis dans les cours de leurs enfants. Les discussions avec le professeur ne pourront avoir lieu au détriment d'autres élèves.
- En plus des cours hebdomadaires, les élèves sont invités à participer gratuitement à des auditions et à des activités collectives selon leur niveau (orchestre, jazz, musique de chambre, ateliers divers). Un concert général est organisé **au printemps 2020**.
- La progression des élèves sera évaluée de façon continue.

Instrument et Matériel

- L'enfant doit posséder l'instrument qu'il choisit d'étudier, ou avoir la possibilité de travailler sur un instrument prêté. L'école ne fournit pas d'instrument.
- L'achat de méthodes et de partitions de musique est à prévoir par l'élève, sur les conseils du professeur. Le matériel de solfège doit impérativement être acquis au complet pour le jour de la rentrée.
- En aucun cas, l'école ne sera responsable de la perte ou du vol du matériel personnel ou d'instruments.

Photographie

- Les enfants sont susceptibles d'être pris en photo au cours des événements de l'année (concerts, auditions). Vous autorisez l'utilisation et la diffusion de ces photos pour l'École sur le site Internet et divers articles de presse.

Discipline et comportement

- ALLEGRETTO ne fonctionne que grâce au prêt de salles à la Mairie ou dans des écoles : il est indispensable que tous en prennent soin, soient attentifs à ne rien dégrader, et à ne pas provoquer d'accident. Les élèves et leurs parents seront **responsables** des dégradations qu'ils pourraient occasionner.
- Un comportement excessif conduirait à l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève.
- Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans les écoles, exception faite du hall d'entrée.
- Une assurance collective a été prise auprès de Serenis Assurance. Elle couvre l'année scolaire en responsabilité civile, dommage aux locaux et aux personnes.
- Les cours commencent et finissent à l'heure prévue.
- Nous ne sommes pas responsables des enfants en dehors des heures de cours et de nos locaux. Les parents qui en expriment le souhait doivent amener et récupérer leur enfant à l'heure exacte ; à l'école Jean Racine : au RdC ; à la Mairie : dans la salle de cours.

Paiement

- L'inscription aux cours (ou autres activités) est annuelle, ainsi que l'engagement des professeurs. Il ne sera fait aucun remboursement en cours d'année.
 - Le paiement de l'année scolaire se fait en totalité à l'inscription. Toutefois, il est possible de remettre trois (ou quatre chèques) qui seront prélevés début octobre, début janvier et début avril (et début juin).
 - En outre il faut régler l'adhésion à l'Association.
 - Tout élève absent à ses cours ne pourra en aucun cas exiger le remplacement ou le remboursement. En cas de classe de neige ou de classe verte, les cours ne sont pas remboursés.
- Tout courrier pourra être adressé au Siège de l'Association :
ALLEGRETTO - 33, rue Bossuet - 69006 LYON

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à le respecter.

Lyon le

L'élève
Signature

Les parents
Signature

Téléphone : 04 72 75 90 77

Permanences les mardis de 9h à 11h et jeudis de 14h à 16h
Lieux des cours : Ecole Jean Racine, Mairie du 6^{ème}